



Conséquences d'une revente loi de robien

Par **Dolores_old**, le **28/11/2007** à **15:40**

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'un appartement dans le cadre de la loi de Robien en 2003.

Est-il possible de le revendre avant les 9 ans conseillés ?

Si oui, quelles sont les conséquences, notamment au niveau fiscal ?

Merci beaucoup pour vos conseils.